



# Conseil municipal

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 8 FÉVRIER 2024

### OBJET : SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

22) Tables communes (anciennement SIRESCO)  
Comité syndical - Désignation d'un 4e représentant  
titulaire et d'un 4e représentant suppléant du Conseil  
municipal

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20240208-DEL20240208\_22-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2024  
Date de réception préfecture : 14/02/2024

**ETAT DE PRESENCE POINT 22**

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	32
Absents représentés.....	13
Absents excusés.....	3
Absents non excusés.....	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE HUIT FÉVRIER à DIX-NEUF HEURES TRENTE-HUIT, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 2 février 2024 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE POINT 22**

**PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme FREIH BENGABOU, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme PETER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOULKROUN, Mme MEDEVILLE, M. BOUILLAUD, M. AUBRY, M. BADI, M. HARDOUIN, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES**

Mme BOUFALA, Conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,  
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par M. BOUYSSOU,  
M. GASSAMA, Adjoint au Maire, représenté par M. OURABAH-BERTOUT,  
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,  
Mme HALLAF-ISAMBERT, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,  
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,  
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI,  
Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX,  
M. MOKRANI, Conseiller municipal, représenté par Mme PETER,  
Mme OUABBAS, Conseillère municipale, représentée par M. BOUILLAUD,  
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,  
Mme RAER, Conseillère municipale, représentée par Mme FREIH BENGABOU,  
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF.

**ABSENTS EXCUSES**

Mme DIARRA, Conseillère municipale,  
M. BAMBA, Conseiller municipal,  
Mme MACALOU, Conseillère municipale.

**ABSENTS NON EXCUSES**

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



## **SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

22) Tables communes (anciennement SIRESCO)

Comité syndical - Désignation d'un 4e représentant titulaire et d'un 4e représentant suppléant du Conseil municipal

### **LE CONSEIL,**

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-21, L.2121-33, L. 5210-1 et suivants, L. 5111-1, L. 5211-7 et L. 5211-8, L. 5212-6 et suivants,

vu l'arrêté interpréfectoral du 18 avril 2002 autorisant l'adhésion de la commune d'Ivry-sur-Seine au Syndicat intercommunal pour la restauration collective (SIRESCO),

vu l'arrêté interpréfectoral n° 09-1082 du 22 avril 2009 relatif à la modification des statuts du SIRESCO,

vu la délibération n° 2023-70 du 26 septembre 2023 du SIRESCO portant sur la modification des statuts,

vu sa délibération du 19 octobre 2023 approuvant la désignation de représentants de la commune, titulaires et suppléants, au sein du Comité syndical,

considérant que la Ville d'Ivry-sur-Seine, au égard à sa population, doit disposer de quatre représentants titulaires et de quatre représentants suppléants au sein du Comité syndical du SIRESCO,

considérant que sa délibération susvisée du 19 octobre 2023 ne mentionne que 3 titulaires et 3 suppléants,

considérant que, lorsqu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement sans vote, et qu'il en est donné lecture par le Maire,

### **DELIBERE**

Adopté à la majorité  
par 40 voix pour, 5 abstentions

**ARTICLE 1 :** PREND ACTE de l'ajout en qualité de délégués représentant la commune au Comité syndical de Tables Communes (anciennement SIRESCO), selon le tableau ci-dessous :

## REPRESENTANTS PROPOSES

### Titulaires :

- Philippe Bouyssou
- Kheira Freih Bengabou
- Mehrez Mraidi
- Ghaïs Ourabah-Bertout

### Suppléants :

- Mehdi Mokrani
- Fabienne Oudart
- Karim Mastouri
- Walid Badi

**ARTICLE 2 :** PRECISE que ces nouveaux délégués n'auront vocation à siéger au Comité syndical qu'à compter de l'arrêté interpréfectoral portant sur la modification des statuts du syndicat et au plus tôt à compter de la transmission de la présente délibération au contrôle de légalité.

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE  
RECU EN PREFECTURE  
LE  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 14/02/2024